Helbert, Marie Louise Eugénie

Cote de référencedossier non conservéCode de communication[dossier non conservé]

Condamné en 1872

Envoyé en Nouvelle-Calédonie

N° matricule 35

Communicabilité

Dossier communicable selon le Code du patrimoine (article L. 213-2).

Document complémentaire : le registre des matricules

